République Française – Département de Seine et Marne

SMAVOM

70bis, rue Georges Clémenceau 77220 TOURNAN en BRIE

MAIRIE de TOURNAN

2 1 MARS 2017

N° .....

L'an deux mil dixsept,
Le six mars à 18h30
Le Syndicat Mixte à Vocation Multiple de la Région de TOURNAN, s'est réuni en assemblée générale, au siège social 70bis rue Georges Clémenceau à TOURNAN en Brie, sous la présidence de monsieur Pascal DERAMEZ.

Nombre de membres en exercice :	30
Nombre de membres présents :	19
Nombre de votants :	23

PRÉSENTS :
LES CHAPELLES BOURBON : M BRÉARD (pouvoir de M PRIGENT)
CHÂTRES: M FERY
CRÈVECOEUR : - M BOUTIN - M DELHUMEAU - M ROBERT
FAVIERES : M. FENNAS (pouvoir de Mme FOURNOT) - Mme GAUTIER
GRETZ-ARMAINVILLIERS : M. GARCIA - Mme LENOIR - Mme ZUCCOLO
LA HOUSSAYE : Mme DELWAULLE - M DURAND
LIVERDY: M. CAUCHIE (pouvoir de Mme CHAL)
NEUFMOUTIERS : Mme THIERRY (pouvoir de Mme LEFEVRE)
PRESLES EN BRIE : M. DERAMEZ - Mme RICHARD
TOURNAN EN BRIE : M KHALOUA - Mme LONY - M. COCHIN

ABSENTS :
LES CHAPELLES BOURBON : M MONNOT - M PRIGENT (pouvoir à M BRÉARD)
CHÂTRES : M. DUVAL - M. ROLLIN
CRÈVECOEUR : - M. JULLIEN
FAVIERES : - Mme FOURNOT (pouvoir à M FENNAS)
GRETZ-ARMAINVILLIERS : M. MONGIN
LA HOUSSAYE : M LEFEBVRE
LIVERDY: Mme CHAL (pouvoir à M CAUCHIE) - M MARCELOT
NEUFMOUTIERS : Mme LEFEVRE (pouvoir à Mme THIERRY) - M. BARBAUX
PRESLES EN BRIE : Mme BOUDY
TOURNAN EN BRIE : M.OUABI - M. GAUTIER

ASSISTAIT ÉGALEMENT À L'ASSEMBLÉE :
M. HUMBERT responsable administratif et technique.

Le quorum étant atteint la réunion débute à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pascal DERAMEZ vice-président.

Le vice-président invite les participants à approuver le procès-verbal de l'assemblée du 21 septembre 2016. Celui-ci est approuvé par 16 voix pour - 0 contre - 4 abstentions.

Madame THIERRY est désignée secrétaire de séance.

ÉLECTION D'UN 7ème ASSESSEUR :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-1 & 2 ;

Vu les statuts du syndicat notamment son article 5 ;

Considérant que le bureau du syndicat mixte à vocation multiple de la région de Tournan doit être composé de sept assesseurs ;

Considérant que la délibération 14/03/14 du 13 mai 2014 instituant le bureau, a omis 1 assesseur pour correspondre aux termes de l'article 5 des statuts.

Les représentants de Tournan et de Gretz-Armainvilliers demandent à ce que leur vote soit considéré dans la rubrique : « ne prend pas part au vote ».

Après en avoir délibéré le conseil décide à :
16 pour - 1 abstention - 0 contre - 6 ne prend pas part au vote.

De nommer M ROBERT Stéphane comme 7ème assesseur.

OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT :

L'article L.1612-1 du Code général de collectivités territoriales dispose que le président peut, jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation du conseil syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Le budget primitif n'étant pas présenté au vote du conseil syndical avant le 31 décembre 2016, il s'avère nécessaire de prévoir des autorisations de crédits de manière à permettre la continuité des travaux et acquisitions en cours d'exécution au début de 2017.

Il est demandé au conseil syndical d'autoriser l'ouverture des crédits en investissement pour l'exercice 2017 à hauteur du quart des crédits ouverts en 2016, soit un montant de 25 000,00€ imputé à l'article 2188 (Autres immobilisations corporelle).

Adopté à l'unanimité.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-26,

Considérant que dans les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus, un débat a lieu à l'assemblée sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Après l'exposé du vice-président concernant :

LES OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2017 :

FINANCIERS

- Maintien de la part élève.
- Baisse du coût horaire gymnase.

ADMINISTRATIFS

- Passage en « full demat » pour les transferts de documents avec la trésorerie.
- Proposition pour le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement).

RÉALISATIONS PARTICULIÈRES

- Eclairage LED pour le gymnase HUTINEL.
- Travaux de mise aux normes d'accès handicapés de nos bâtiments continuent.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur COCHIN fait part d'un courriel d'une tournanaise, voisine du gymnase VERMAY, qui se plaint des fumées de la chaufferie biomasse. Monsieur HUMBERT fait lecture de la réponse du SMAVOM :

« Bien conscient de la gêne occasionnée ces derniers temps par une conjonction de plusieurs phénomènes (vents dominants de sud-ouest, et situation dépressionnaire qui rabat les fumées au sol) je vous assure que nous sommes en contact constant avec la société qui exploite le réseau de chaleur incriminé.

En effet un contrat nous lie avec la société AGRONERGY qui gère, utilise et entretien la chaudière biomasse du gymnase VERMAY ainsi que la chaudière gaz du collège éponyme. Les contraintes en vigueur quant au respect des normes environnementales sont scrupuleusement respectées. L'entretien régulier des locaux et matériels sont à jour.

Toutefois, j'ai pu noter que les deux dernières livraisons de plaquettes bois étaient particulièrement "humide" ce qui de fait, génère un surplus de fumée qui devrait facilement être maitrisé en assurant des livraisons d'un taux d'humidité plus bas.

(copie de cet échange à la direction d'AGRONERGY)

Vous pouvez compter ma volonté et ma réactivité auprès de l'exploitant des installations pour que ce réseau fonctionne au mieux et pour le confort du plus grand nombre. »

Plus de questions n'étant posées, le Vice-président clos la séance à 19H15.

Pascal DERAMEZ
Vice-président SMAVOM

SMAVOM
70 bis, rue Georges Clémenceau
77220 TOURNAN EN BRIE
Tél. : 01 64 06 40 78 - Fax : 01 64 06 46 58
E-mail : smavom77@orange.fr
Siret : 427700321 00026